

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2017

MOTION

Comité syndical du : 29 juin 2017	Convoqué le : 21 juin 2017
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :	Affiché le :

Le jeudi 29 juin 2017 à 11h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL disposant de 6 voix
- David GEHANT disposant de 6 voix
- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- René MASSETTE disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Forent ARMAND disposant de 2 voix
- Valérie GUARINO disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 2 voix
- Laëticia QUILICI disposant de 2 voix
- Chantal LASSOUTANIE disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix donne son pouvoir à Patricia GRANET
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix donne son pouvoir à Gérard TENOUX
- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET

Délégué absent :

- Jean-Guy DI GIORGIO disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 46.

Le nombre d'élus délégués présents est de 12 sur un total de 16. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



REUNION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2017 à 11h00

MOTION

MOTION QUALITE TELEPHONIE MOBILE A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT ET DES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE

Le Comité syndical,

A l'heure où l'on ne cesse de souligner l'importance pour notre pays de s'engager pleinement dans « l'ère numérique », certains de nos concitoyens de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et en particulier dans les zones montagneuses et rurales de l'arrière-pays, rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'usage de la téléphonie mobile.

Malgré plusieurs appels à projet « zones blanches » et « 1300 sites » visant à améliorer l'étendue de la couverture, force est de constater que la qualité du service est loin d'être au rendez-vous sur bon nombre de zones censées être pleinement opérationnelles. L'effort financier est demandé une fois de plus aux territoires les plus en difficultés

De plus en plus de nos concitoyens sont confrontés à des difficultés dans l'usage quotidien de la téléphonie mobile : pannes récurrentes, délais importants de rétablissement du service, défauts de continuité, manque d'information de la part des opérateurs...

La présente motion n'entend pas s'attaquer à la question des zones blanches et de la couverture mobile, mais plus simplement à assurer à chacun le droit de disposer de manière effective d'un service de téléphonie mobile satisfaisant et de qualité.

La téléphonie mobile est une nécessité, économique et sociale pour notre territoire.

Une nécessité économique, car sans une bonne couverture mobile les entreprises de nos territoires ne peuvent se développer, voire se maintenir : incapacité de répondre à des appels d'offres, de prendre des réservations ou de passer des commandes. Le secteur du tourisme est particulièrement concerné, surtout dans des zones où il représente une part importante de l'activité.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille

Une nécessité sociale, car la qualité des accès constitue parfois un enjeu vital pour des populations isolées, parfois vieillissantes, qui comptent sur ce service pour contacter les urgences, les pompiers, les services de gendarmerie ou de police. Ces situations peuvent présenter un risque au regard de la sécurité même des personnes et des biens.

Saisis par les utilisateurs et les élus, c'est sur ce constat que les élus de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches du Rhône et du Var ; membres du Syndicat Mixte PACA THD souhaitent alerter les opérateurs et les pouvoirs publics des conséquences qui pèsent sur leurs territoires.

En outre, ils demandent au Gouvernement qu'il œuvre auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour garantir, une couverture de qualité.

Madame la Présidente de PACA THD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Chantal EYMEOD